

## NOTICE INSCRIPTION SCOLAIRE

### Service Scolaire

5, rue Jean-Pierre Timbaud  
87031 Limoges Cedex 1

### Année scolaire : 2026 - 2027

La campagne d'inscriptions scolaires débute le 02 février et s'achève le 03 avril 2026.

*Les demandes pour les dispositifs d'accueil des enfants de moins de trois ans ne sont pas concernées par ces dates de secteurs : les familles peuvent donc dès janvier, prendre rendez-vous avec le directeur de l'école.*

L'inscription scolaire ouvre, sur réservation, l'accès aux services suivants :

- la restauration scolaire
- les garderies gérées par la Ville /Périscolaire
- l'étude / Périscolaire

L'ouverture des inscriptions s'échelonne sur neuf semaines, correspondant aux écoles de trois secteurs géographiques de la Ville, selon le calendrier ci-dessous :

- **Secteur 1 : du 02 au 20 février 2026**

Victor Chabot / Montmailler / Jules Ferry / Jean Macé / Montjovis / Bellevue / Condorcet-Roussillon / Landouge / Saint-Lazare / Jean Zay / Victor Hugo / Pont-Neuf / Léon Blum.

- **Secteur 2 : du 23 février au 13 mars 2026**

Henri Aigueperse / Cognac / Jean Le Bail / Joliot-Curie / Marcel Madoumier / Les Bénédictins / Jean-Charles de Castelbajac / Les Feuillants / Edouard Herriot / Aristide Beslais / Odette Couty / Raoul Dautry.

- **Secteur 3 : du 16 mars au 03 avril 2026**

Jacques Brel / Les Homérides / Jean Montalat / Gérard Philipe / Marcel Proust/ La Bastide / René Blanchot / Léon Berland / René Descartes / Le Vigenal / La Brègère.

Les demandes d'inscriptions scolaires s'effectuent par internet sur le site de la Ville [limoges.fr](http://limoges.fr) dans les rubriques « Mes démarches en ligne » puis « Inscriptions scolaires ».

Les personnes qui n'ont pas d'accès à internet ou qui rencontreraient des difficultés dans la navigation peuvent être accompagnées par des animateurs dans les espaces multimédia des BFM et dans les antennes- mairie.

Les dossiers de demande d'inscription, peuvent également être retirés et déposés à la mairie de Limoges, Direction de la Jeunesse, 5 rue Jean-Pierre Timbaud :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45,
- Les jeudis de 8h30 à 12h15
- Les mardis sans interruption de 8h30 à 16h45 hors vacances scolaires et de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45 pendant les vacances scolaires.

Les enfants sont inscrits dans la limite des places disponibles, en priorité dans l'école la plus proche du domicile de la famille après avis d'une commission. Dès que la famille est prévenue de la décision, elle contacte le directeur de l'école concernée pour finaliser l'admission.

Lorsque les demandes d'inscription n'ont pu être effectuées dans l'école souhaitée par la famille, celle-ci est prévenue et une autre école est proposée.

Les demandes parvenues en dehors des périodes d'inscription de secteur seront traitées début mai en fonction des places restantes dans chaque école.

## **Pièces justificatives à fournir : aucune photocopie ne sera délivrée**

### **❖ Pour une inscription scolaire :**

- Copie de l'extrait de l'acte de naissance de l'enfant
- Copie d'un justificatif de l'identité des personnes responsables de l'enfant
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
  
- Si vous n'êtes pas domicilié à Limoges, nécessité de fournir une dérogation accordée par le Maire de votre commune de résidence ainsi qu'un courrier mentionnant les raisons de votre demande de scolarisation hors commune.
- Pour les demandes d'inscription sur le DM3 (Dispositif des Moins de 3 ans), prendre contact avec la Direction de l'école concernée. A la suite, une autorisation de préinscription vous sera délivrée par l'école ce qui vous permettra d'effectuer la demande auprès de la Mairie. La réponse définitive vous sera transmise après passage du dossier en commissions qui ont lieu en juin et septembre de chaque année.

### **❖ Pour une inscription aux activités périscolaires / restauration :**

- Fiche droit à l'image
- Fiche information
- Copie du jugement de divorce ou séparation s'il y a lieu
- Pour les non allocataires CAF : copies de l'avis d'imposition, de l'attestation des prestations MSA et de la quittance de loyer de moins de 3 mois le cas échéant

Renseignements :

**Mairie de Limoges**-Direction de la Jeunesse  
5, rue Jean-Pierre Timbaud  
87031 Limoges Cedex 1

Téléphone : 05 55 45 61 30